



Visioconférence « DCIO » du 19 juin 2020 : Déclaration préalable

Cette audience, nous l'attendons depuis près de six mois. Depuis que les DCIO ont eu le 31 janvier une réunion dont l'ordre du jour avait déjà été largement abordé et explicité lors de réunions départementales : la réorganisation des services. Il a été question alors de l'élaboration des fiches de postes de DCIO départemental et d'adjoint d'IEN-IO, ce qui est de la compétence du Rectorat. Celui-ci devait les rédiger dans le respect des missions des DCIO, définies dans le décret de 2017.

Le Rectorat, sollicité plusieurs fois sur ces questions, n'a à ce jour apporté aucune réponse réglementaire. A 4 reprises, le Sgen-CFDT et le Snes-FSU, syndicats représentatifs des Psy-EN et DCIO, ont sollicité une audience pour obtenir des réponses à toutes les questions listées le 31 janvier par les DCIO et pour faire des propositions concernant le maintien des services en l'état actuel dans l'attente de toute consigne claire du ministère.

L'ensemble des DCIO syndiqué·es ou non de l'académie tiennent à réaffirmer leur total désaccord avec le projet rectoral de réorganisation des services d'orientation, rejeté par l'ensemble des syndicats au CTA de décembre 2019.

Ce projet a été imposé à l'académie alors qu'aucun arbitrage ministériel n'avait encore été communiqué suite au rapport CHARVET. Le Rectorat semble donc s'affranchir de toute directive du Ministère pour lancer une réorganisation qui obère à court terme le devenir des CIO. Les organisations syndicales ont déjà alerté sur le danger de mener cette restructuration, inacceptable pour les DCIO de l'académie qui se trouvent injustement traités par rapport à l'ensemble des DCIO de France. L'impact sera très négatif sur le fonctionnement des CIO et aboutira de fait rapidement à la disparition de structures d'accueil de proximité tout public, notamment en milieu rural, au vu de l'objectif affiché d'implantation des antennes en lycées.

Nous avons été profondément choqués de devoir attendre si longtemps une réponse à notre demande d'audience, ce qui ne fait que souligner davantage le passage en force du Rectorat dans cette affaire.

Ce n'est pas notre conception du dialogue social.